



# COVID 19

## Situation sanitaire

# Note 1

SGEC/2021/847  
25/08/2021

---

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,  
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

### **POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT**

POUR INFORMATION : Commission Permanente  
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de  
l'UGSEL et de l'APEL nationale

---

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Comme nous pouvions l'envisager, la crise sanitaire déclenchée par l'épidémie due au virus COVID 19 n'est pas close, et nous allons à nouveau vivre une année scolaire 2021/2022 dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons maintenant depuis deux ans.

Tout en espérant que, lentement mais sûrement cette épidémie s'amenuise et nous permette de reprendre une vie la plus normale possible, et donc de retrouver dans nos établissements un fonctionnement dégagé de la plus grande partie des contraintes qu'imposent la crise sanitaire, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique poursuit sa mission consistant à vous communiquer, aussi rapidement et brièvement que possible, les informations et consignes reçues du gouvernement.

Afin de faciliter la gestion de ces informations, nous conservons le principe de la numérotation de ces notes, et considérons que la totalité des notes diffusées au cours de l'année scolaire 2020/2021 est obsolète.

Par cette première note nous vous informons de la livraison, en cours, de masques dans les établissements. Nous communiquerons, dans les prochains jours, deux autres notes, l'une sur le protocole sanitaire, l'autre sur l'organisation des campagnes de vaccination à destination des collégiens et des lycéens.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations et de celles qui suivront, nous vous assurons de notre plus total dévouement.

Yann DIRAISON  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

# 1. LIVRAISON DE MASQUES

Une livraison de masques est en cours dans tous les établissements publics et privés associés à l'Etat par contrat. Ces masques sont destinés aux enseignants.

Il s'agit de masques lavables. La dotation est de 5 masques par enseignant.

Pour l'Enseignement catholique, la livraison se déroule selon la même organisation que celle utilisée l'année dernière pour livrer les autotests :

**La livraison des masques pour nos établissements est organisée par canton.**

**Dans chaque canton (ou arrondissement pour les villes de Paris et Lyon) un établissement a été désigné « Tête de canton ». C'est cet établissement qui recevra les masques pour l'ensemble des établissements du canton.**

Les chefs d'établissement voudront bien se concerter afin d'organiser l'acheminement final vers chaque établissement du canton.

C'est l'établissement scolarisant l'effectif le plus important du canton qui a été désigné « Tête de canton ».

ATTENTION : le fichier transmis au service logistique du Ministère de l'Education Nationale est celui des établissements de l'année scolaire 2020/2021. L'identité des chefs d'établissement et les effectifs d'élèves, d'enseignants et de personnels sont donc ceux de l'année scolaire précédente.

En pièce jointe nous vous communiquons :

- L'extrait du fichier transmis par le Ministère de l'Education Nationale au prestataire chargé de la livraison (en règle générale il s'agit de la société Geodis). Ce fichier indique, dans la dernière colonne, le nombre de sachets de masques livrés dans chaque point de livraison.
- Le fichier vous indiquant le regroupement par canton de l'ensemble des établissements de l'Enseignement catholique.

La livraison intervient, selon les lieux, entre le mardi 23 août et le vendredi 27 août 2021.

**Compte tenu du calcul de la dotation de chaque établissement sur la base des données chiffrées de l'année scolaire précédente, 2020/2021, des erreurs inévitables seront constatées dans un certain nombre d'établissements.** Les chefs d'établissement d'un même canton s'efforceront de corriger, entre eux, toutes les erreurs possibles. Nous vous communiquerons ultérieurement les consignes vous permettant, si nécessaire, de demander un complément de dotation.